CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E37704** **VALABLE JUSQU'AU** **14/06/2027**

ÉDITÉ LE 22/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1995

Raison sociale : ATELIERS VALENTIN BOUVET

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 07/05/2025

Capital : 70 000

4 CHEMIN DE LA GRANDE HAIE
10270 COURTERANGES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TROYES

Siret : 401 618 400 00022

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4400245

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010084507404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010084507404

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 25 80 61 79 **Fax :**

Portable : 06 78 66 90 62

Responsabilité légale :
VALENTIN VALÉRIE PRÉSIDENT

Site Internet : http://ateliersvalentin.fr

E-mail : contact@ateliersvalentinbouvet.fr

Effectif moyen : 25 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 448 288 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	12	29/04/2025
2392	Restauration de charpente du patrimoine	12	14/03/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 22/04/2026 09:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E37704** **VALABLE JUSQU'AU** **14/06/2027**

ÉDITÉ LE **22/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1995
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 07/05/2025
Capital : 70 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TROYES

Siret : **401 618 400 00022**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 4400245

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010084507404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010084507404

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **ATELIERS VALENTIN BOUVET**

4 CHEMIN DE LA GRANDE HAIE
10270 COURTERANGES

Téléphone : 03 25 80 61 79 **Fax :**
Portable : 06 78 66 90 62

Site Internet : http://ateliersvalentin.fr
E-mail : contact@ateliersvalentinbouvet.fr

Responsabilité légale :
VALENTIN VALÉRIE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 25 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	29/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	17/09/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/04/2026 09:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.